

## LES CHIFFRES DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN MIDI-PYRÉNÉES ET DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

La récession brutale et généralisée de notre économie a un impact significatif sur l'emploi des personnes handicapées : le nombre de demandeurs d'emploi handicapés, qui avait fortement diminué ces deux dernières années, repart à la hausse depuis l'été 2009. Par contre, les entrées en formation et les embauches de travailleurs handicapés ont continué de progresser sous l'impulsion conjointe du réseau Cap emploi et des aides financières importantes consenties par l'Agefiph aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien 2009/2011.

En Midi-Pyrénées, on compte 126 999 demandeurs d'emploi à fin décembre 2008. En 2008, le chômage, en Midi-Pyrénées, a augmenté de 8,2 % comme au niveau national mais de 10,4% entre juillet 2008 et juillet 2009.

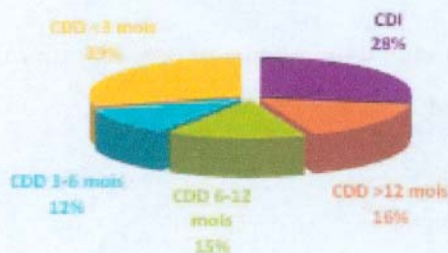
### En Midi-Pyrénées, 11 267 personnes handicapées sont demandeurs d'emploi.

Le chômage des personnes handicapées en Midi-Pyrénées a augmenté un peu plus vite (+1,6%) qu'au niveau national. Il est toutefois en forte hausse dans certains départements comme dans le Gers (+ 12,3 %), le Tam (+ 8,5 %) et le Tam-et-Garonne (+ 15,3 %).

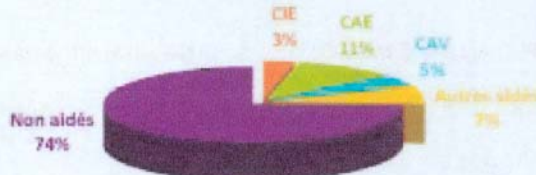
Les sorties du chômage pour reprise d'emploi enregistrées par Pôle emploi sont en diminution de 7,6 %. À l'inverse, les insertions durables de personnes handicapées sont en hausse. En effet, le nombre de contrats primés par l'Agefiph (CDI ou CDD > à 12 mois) au cours de l'année 2008 a augmenté de 18 % par rapport à 2007.

### Les recrutements réalisés par les Cap emploi en Midi-Pyrénées

Durée des contrats en Midi-Pyrénées en 2008



Nature des contrats signés en Midi-Pyrénées en 2008



### Et dans les Hautes-Pyrénées

En 2008, les professionnels de Cap emploi ont permis le recrutement de 281 personnes handicapées. Fin juillet 2009, on comptait 1215 demandeurs d'emploi handicapés dans le département, soit une hausse de 6,7% par rapport à juillet 2008. Ils représentaient 9,3% des demandeurs d'emploi du département à cette date.

## LES PARTENAIRES DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

### ❑ POUR INFORMER

– sur les possibilités de Reconnaissance du Handicap et ses conséquences sur l'insertion et l'orientation professionnelles

• MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DES HAUTES-PYRÉNÉES (MDPH) :  
05 62 56 73 45 – [mdph65@cg65.fr](mailto:mdph65@cg65.fr)

- sur les aides destinées à compenser la situation de handicap au poste de travail

• AGEFIPH : 0811 37 38 39

- sur la reconnaissance de la lourdeur du handicap (aide au poste)

• DDTEFP : 05.62.33.18.20

### ❑ POUR RECRUTER des salariés handicapés

• POLE EMPLOI : 3949 pour les demandeurs d'emploi  
et 0 826 08 08 65 pour les employeurs

• CAP EMPLOI : 05.62.93.87.54

### ❑ POUR MAINTENIR DANS L'EMPLOI des salariés handicapés et en risque d'inaptitude au poste de travail

• Services de santé au travail, Services Sociaux de la CRAM et de la MSA

• SAMETH Hautes Pyrénées : 05 62 37 61 65

# LA RÉPONSE DE L'AGEFIPH À LA CRISE ÉCONOMIQUE : UN PLAN DE SOUTIEN AMBITIEUX POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dès novembre 2008 et en réaction au déclenchement de la crise, l'Agefiph a mis en place un plan de soutien à l'emploi des personnes handicapées. En juillet 2009, elle en a renforcé les principales mesures et l'a prolongé jusqu'en 2011. Objectif : résister au recul de l'emploi des personnes handicapées et préparer les plus désavantagées d'entre elles (bénéficiaires des minima sociaux, seniors, jeunes, personnes peu qualifiées) à la reprise espérée pour 2011.

Montant du Plan sur 3 ans : 135 millions d'euros.

## □ LES ENGAGEMENTS

### 1. Favoriser l'accès à l'emploi

- En élargissement et en renforçant les aides financières à l'embauche pour les employeurs et les salariés (Prime à l'insertion et Prime initiative emploi)
- En équipant et en formant 10 000 demandeurs d'emploi handicapés aux nouvelles technologies de l'information.

### 2. Consolider l'emploi des personnes handicapées

- En encourageant financièrement les employeurs qui transformeront un CDD ou un contrat d'interim en CDI (Prime au contrat durable)
- En finançant aux employeurs un forfait formation pour favoriser l'intégration des collaborateurs handicapés dans l'entreprise.

### 3. Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors

- Par la majoration des aides financières (Prime initiative emploi et Prime au contrat durable) accordée aux entreprises pour l'embauche de personnes handicapées de 45 ans et plus
- En aidant financièrement les employeurs à aménager le temps de travail des salariés handicapés de 55 ans et plus en situation de maintien.

### 4. Amplifier la qualification et l'accès à l'emploi des jeunes

- Par la revalorisation du montant des aides à l'apprentissage et au contrat de professionnalisation versées à la personne et à l'entreprise
- Par l'ouverture de la prime au salarié aux contrats d'au moins 6 mois.

### 5. Renforcer la formation des personnes handicapées

- En renforçant le financement des formations des salariés handicapés en cas de chômage partiel ou maintien dans l'emploi ou suite à un diagnostic vie au travail
- En formant 10 000 demandeurs d'emploi handicapés aux nouvelles technologies de l'information.

Plus d'information sur ces mesures ?  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

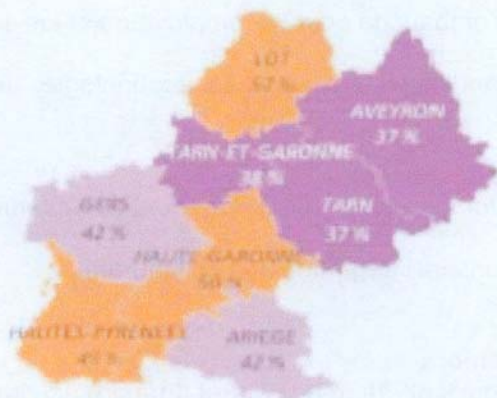
**L'OBLIGATION D'EMPLOI DES ENTREPRISES :**  
**plus que quelques semaines avant la majoration de la contribution à l'Agefiph**  
**pour les entreprises à quota 0.**

Toute entreprise d'au moins 20 salariés est tenue d'employer 6% de personnes en situation de handicap dans son effectif.

La loi du 11 février 2005 renforce fortement la pression financière sur les entreprises à « quota zéro » c'est-à-dire celles qui ne réalisent aucune action en faveur de l'emploi des personnes handicapées (ni emploi direct, ni recours à la sous-traitance...)

La 13<sup>ème</sup> Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées est une opportunité pour rappeler aux entreprises leur obligation d'emploi en cette période charnière de la fin d'année 2009.

▣ 47% des entreprises de Midi-Pyrénées, soumises à l'obligation d'emploi, sont dans cette situation



**Moyenne régionale : 47% d'entreprises à quota 0**

**Moyenne nationale : 48%**

▣ Si ces entreprises ne recrutent pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou si elles ne passent aucun contrat de prestations avec des EA ou des ESAT, leur contribution sera fortement majorée.

Elle sera de

**1500 fois le smic horaire**  
par personne handicapée manquante  
**soit près de 13 230 euros !**

→ **Cette contribution** est due par les entreprises qui n'auront réalisé aucune action en faveur des personnes handicapées pendant une période supérieure à 3 ans à partir de l'exercice 2009 pour un versement en février 2010.

→ Cette règle s'appliquera à **toutes les entreprises de plus de 20 salariés** quel que soit leur effectif : la taille de l'entreprise n'interviendra plus dans le calcul de la contribution



## LES PARTENAIRES DE LA 13<sup>ÈME</sup> SEMAINE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'Agefiph, le FIPHFP et L'ADAPT oeuvrent depuis plusieurs années pour l'emploi des personnes handicapées. Leurs actions visent notamment à favoriser les échanges entre les entreprises privées, les employeurs publics et les travailleurs handicapés et à accompagner les démarches de part et d'autre.

Face aux enjeux de 2010, les trois organismes unissent leurs efforts et coordonnent cette 13<sup>ème</sup> édition afin de décupler le nombre de manifestations et d'intensifier les contacts entre les personnes handicapées et les employeurs dans tous les secteurs professionnels.

### L'AGEFIPH

**L'Agefiph** est le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, institué par la loi du 10 juillet 1987. Elle élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. En 2008, l'Agefiph a engagé 206 000 actions en faveur des personnes handicapées et 108 000 en direction des entreprises.

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

### LE FIPHFP

**Le FIPHFP**, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique finance les actions de recrutement ou de maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique (aménagement de postes, formations, apprentissage...). Mis en place en juin 2006, le FIPHFP a conventionné avec 90 des principaux employeurs publics (ministères, Villes, Conseils généraux et régionaux, hôpitaux...), regroupant plus de 40% des effectifs des trois fonctions publiques. Le total des engagements financiers souscrits en 2008 par le Fonds s'établit à plus de 135 M€.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

### L'ADAPT

L'ADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Dans ses 75 établissements et services de soins de suite et de réadaptation, d'aide par le travail, de rééducation professionnelle, d'éducation motrice, d'accompagnement, L'ADAPT a accueilli en 2008 plus de 11 000 personnes handicapées, touchées par le handicap à leur naissance ou suite à un accident de la vie. Actrice de l'emploi des personnes handicapées, L'ADAPT dispense – à travers les bénévoles de son Réseau des Réussites – un accompagnement à des personnes handicapées qui souhaitent être suivies dans leur recherche d'emploi. La mission qu'elle conduit depuis 80 ans : accompagner la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne, pour qu'elle puisse vivre avec et comme les autres.

[www.ladapt.net](http://www.ladapt.net)